Cour canadienne de l'impôt | Tax Court of Canada

Avis au public et à la communauté juridique

Journées de requêtes

À compter de maintenant, la Cour canadienne de l'impôt ne tiendra plus de journées de requête dédiées à l'audition des requêtes à Vancouver, Toronto et Montréal.

L'ancienne pratique des journées de requêtes, telle que décrite précédemment dans les avis au public et à la communauté juridique du 31 décembre 2015 et du 29 décembre 2016, n'est donc plus en vigueur.

Les parties, les agents et les avocats qui souhaitent déposer des requêtes dans des affaires de procédure générale doivent continuer à se référer à la directive sur la procédure n° 2 modifiée, datée du 3 septembre 2020, pour obtenir des directives.

Signé ce 14e jour de novembre 2022.

(*original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter*)

Eugene P. Rossiter
Juge en chef